

## **BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE CINÉMA AUDIO-VISUEL**

PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS ET PARTENAIRES  
CULTURELS DES CLASSES DE CINÉMA ET AUDIOVISUEL, "LES AILES DU DÉsir"  
REPRÉSENTÉE PAR GENEVIÈVE MERLIN, PRÉSIDENTE.

### **REMARQUES SUR LES PROGRAMMES DE CINÉMA AUDIOVISUEL**

Les contenus des nouveaux programmes de cinéma répondent au désir de l'association des professeurs et partenaires culturels de promouvoir un enseignement exigeant. Ils prennent bien en compte la double dimension théorique et pratique à laquelle sont profondément attachés les professeurs et la place nécessaire du partenariat y est explicitement précisée.

**La transversalité des programmes sur les trois années** est pertinente et stimulante avec son orientation autour de cinq thématiques. Elle permet d'approfondir une vision allant vers un enseignement de spécialité à proprement parler.

Il n'y a plus de progression perceptive dans les programmes entre les différents niveaux mais cela relève d'une philosophie générale et d'une adaptation à la réforme : un élève peut prendre cinéma audiovisuel pour une seule année, en 1ère par exemple et avoir pu construire une approche cohérente de certains questionnements.

**Ces programmes permettent une réelle liberté pédagogique.** En effet ils proposent une vision "totale" du cinéma, quelques grands principes et des entrées générales, des pistes précises tout en étant peu directifs ce qui fait qu'ils ne posent pas les problèmes de mise en œuvre qu'on retrouve dans les autres matières : il n'y a pas d'indication horaire à respecter pour telle ou telle partie, pas de listes plus ou moins longues d'œuvres ou auteurs obligatoires à étudier si ce n'est dans le programme limitatif de Terminale spécialité.

**En outre ces programmes se prêtent très bien aux allers-retours entre théorie et pratique et à la rencontre d'intervenants professionnels.**

En seconde, l'imbrication de la théorie et de la pratique lors d'exercices fréquents a été très stimulante pour les élèves inscrits dans une démarche de projet. L'imbrication des cinq thématiques est riche et bien pensée à ce niveau. Certains élèves ont eux-mêmes souligné leurs progrès dans des compétences de travail de groupe notamment : aptitude à assumer des choix à travers des prises de parole en public, découverte de la fabrication des films.

**En ce qui concerne les films du programme limitatif en Terminale**, les thèmes choisis pourraient être mieux répartis pour les trois films et leur formulation clarifiée dans le texte du B.O.

### **Remarques sur la mise en œuvre des programmes dans le cadre de la réforme du lycée**

Si la qualité et l'exigence des programmes sont incontestables, en revanche c'est leur mise en œuvre dans le cadre de la réforme qui préoccupe les enseignant.e.s.

**Pour l'enseignement de spécialité en Terminale**, les professeurs s'interrogent sur la mise en œuvre d'un programme exigeant alors que la passation des épreuves est fixée au mois de mars. Il est difficile de préparer les élèves dans un temps aussi court. Il y a quasiment un trimestre en moins alors que le programme limitatif comporte toujours 3 films, que les élèves ont à mener la réalisation du film sur lequel ils sont interrogés à l'oral.

Il était en outre difficile cette année de préparer les élèves de première à la nouvelle épreuve d'analyse à l'écrit en terminale en l'absence de sujet zéro.

Dans les nouvelles épreuves écrites il y a, selon certains professeurs, une déperdition de la dimension créative. La réécriture, sujet inspiré des pratiques littéraires, paraît pour certains trop contraignante et artificielle appliquée ainsi à un objet cinématographique.

**En ce qui concerne le contrôle continu en enseignement optionnel**, pour les élèves ayant renoncé à la spécialité cinéma en fin de première et désirant suivre l'enseignement optionnel en terminale il serait souhaitable que les notes de spécialité de première soient prises en compte lorsqu'ils n'ont pas suivi l'enseignement optionnel en première. Les réponses pour l'instant apportées sur le terrain semblent variables selon les académies. Un document de cadrage national est souhaitable.

### **En ce qui concerne les horaires :**

Pour l'enseignement optionnel les horaires sont plus ou moins respectés selon les établissements. Souvent la complexité des emplois du temps est mise en avant et conduit à créer un seul groupe, cette année 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> option, et sans doute l'an prochain 1<sup>ère</sup> et Terminale option, ce qui n'est pas sans conséquence sur le travail des questions au programme avec des publics différents.

En enseignement de spécialité en première les 4h hebdomadaires sont souvent scindées en deux fois deux heures, alignées sur les autres spécialités, ce qui rend très complexe le travail en pratique artistique, l'avancée en tournage relève d'une course contre le temps. Il serait souhaitable que les lycées permettent d'organiser ces heures autrement en tenant compte de la spécificité de la spécialité cinéma.

### **En ce qui concerne les effectifs et les moyens de fonctionnement**

L'ouverture de l'enseignement de spécialité à tous les élèves s'est traduite, cette année, par une augmentation des effectifs en spécialité en classe de première, mais ce au détriment de l'enseignement optionnel, qui s'est fragilisé sur l'ensemble du territoire.

L'afflux d'élèves en enseignement de spécialité en 1<sup>ère</sup> conduit soit à organiser des groupes pléthoriques allant parfois jusqu'à 35 élèves soit dans le meilleur des cas à mettre en place des dédoublements. Dans le premier cas de figure le travail en pratique artistique est impossible à mener sur le temps du cours. Dans les deux cas la question des moyens de fonctionnement est problématique étant donné que les subventions versées aux partenaires culturels ne sont pas corrélées aux effectifs. Les DRAC se sont totalement désengagées des enseignements optionnels et diminuent les subventions versées aux partenaires pour l'enseignement de spécialité. Or leur soutien est nécessaire pour favoriser l'accès aux oeuvres cinématographiques d'une part et, d'autre part, pour garantir les conditions optimales d'une pratique artistique encadrée par des intervenants professionnels.

Dans certaines régions, la baisse soudainement annoncée des subventions destinées aux partenaires culturels ne peut que fragiliser les enseignements de cinéma. En Île de France, une charte co-signée par le Recteur de la région Île de France et la DRAC acte une baisse importante des subventions allouées aux structures et aux artistes intervenant dans les enseignements de cinéma, facultatifs et de spécialité. Le partenariat est au coeur des enseignements de cinéma, comme le précisent les programmes. Comment les faire vivre sans moyens pour rémunérer les artistes et les professionnels ? En outre cette charte impose l'obligation d'un effectif minimum sans tenir compte de la spécificité des enseignements artistiques, ce qui met ainsi largement en péril leur existence au lycée. Dans certains territoires les effectifs sont souvent modestes et au-dessous du seuil exigé.